

Mémoire

dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027
menées par le gouvernement du Québec

Présenté par

AstraZeneca 

À l'attention de M. Éric Girard
Ministre des Finances du Québec

Février 2026

Sommaire exécutif

AstraZeneca Canada souhaite, par le présent mémoire, contribuer de façon constructive à la réflexion du gouvernement du Québec sur l'avenir de l'accès aux soins oncologiques, sur l'introduction des innovations thérapeutiques dans le réseau de la santé et sur l'attractivité de la province pour les entreprises du secteur des sciences de la vie. En tant qu'entreprise biopharmaceutique fortement engagée en recherche et en développement au Canada et au Québec, AstraZeneca observe au quotidien les forces du système québécois, mais également les limites structurelles qui freinent notamment l'accès équitable et rapide à des innovations susceptibles d'améliorer les résultats cliniques des patients atteints de cancer.

Le Québec dispose d'un écosystème de recherche solide, d'une expertise clinique reconnue et d'un réseau hospitalier capable d'adopter les avancées scientifiques les plus récentes. Toutefois, l'organisation actuelle du financement et de la gestion des médicaments oncologiques en établissement engendre des délais importants et des iniquités d'accès entre les régions et les différents hôpitaux. Malgré l'évaluation rigoureuse des médicaments par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et la négociation de prix confidentiels à l'échelle pancanadienne, l'absence de centralisation provinciale et le manque de visibilité sur les coûts nets conduisent à des décisions locales souvent dictées par des contraintes budgétaires plutôt que par la valeur clinique réelle des traitements. Cette situation limite l'adoption des innovations, accroît le recours à des mécanismes d'exception et compromet l'équité du système de santé.

Par ailleurs, l'évolution rapide de l'oncologie place le diagnostic au cœur de la performance clinique. L'accès inégal et parfois tardif aux tests moléculaires, aux technologies de séquençage avancées et aux approches émergentes telles que la biopsie liquide nuit à la mise en œuvre de la médecine de précision au Québec. Les disparités régionales et l'hétérogénéité des pratiques diagnostiques peuvent retarder l'initiation des traitements ciblés, réduire leur efficacité et entraîner une utilisation sous-optimale des ressources du système de santé. Une modernisation concertée de l'accès aux méthodes diagnostiques innovantes constitue donc un levier essentiel pour améliorer les résultats pour les patients et soutenir l'efficience du réseau.

Dans un contexte international de concurrence accrue pour les investissements en sciences de la vie, les délais d'accès aux médicaments innovants représentent également un enjeu stratégique majeur pour le Québec. Comparativement à d'autres juridictions du G7, les patients québécois font face à des délais plus longs avant de pouvoir bénéficier des nouvelles thérapies, particulièrement dans les régimes publics. Ces délais ont des répercussions cliniques directes, mais aussi économiques, en affaiblissant l'attractivité du Québec pour les essais cliniques, la recherche biomédicale et l'implantation de nouvelles capacités scientifiques. La rapidité, la prévisibilité et la cohérence des processus d'accès à l'innovation sont aujourd'hui des critères déterminants dans les décisions d'investissement des entreprises biopharmaceutiques.

À la lumière de ces constats, AstraZeneca Canada formule trois recommandations structurantes visant à améliorer l'accès aux soins de santé, à renforcer l'équité pour les patients et à soutenir la compétitivité du Québec :

- **Mettre en place une centralisation provinciale du financement des médicaments oncologiques**, afin d'assurer une équité d'accès entre les établissements, de favoriser une adoption plus rapide des innovations et d'optimiser l'utilisation des ressources publiques.

- **Moderniser l'accès aux diagnostics en oncologie**, en harmonisant les pratiques à l'échelle provinciale, en élargissant l'accès aux tests moléculaires et aux technologies diagnostiques innovantes et en encadrant l'intégration de l'intelligence artificielle en pathologie pour améliorer les résultats cliniques.

- **Faire de l'accès rapide à l'innovation un levier d'attraction des investissements**, notamment par la réduction des délais d'évaluation et de remboursement, la mise en œuvre de mécanismes d'accès accéléré aux médicaments innovants et le maintien de voies d'accès précoce pour les patients ayant des besoins médicaux non comblés.

En mettant en œuvre ces orientations, le Québec pourra non seulement améliorer concrètement la prise en charge des patients atteints de cancer, mais également renforcer son positionnement comme pôle d'excellence en sciences de la vie, capable d'attirer des investissements durables, de soutenir la recherche de pointe et de générer des retombées économiques et sociales significatives pour l'ensemble de la population.

Table des matières

Sommaire exécutif	2
À propos d'AstraZeneca Canada	5
Les investissements au Québec	6
Renforcer l'écosystème québécois d'innovation en oncologie	7
<i>Iniquités d'accès aux médicaments oncologiques en établissement de santé</i>	<i>7</i>
Recommandation	9
<i>Tests diagnostiques</i>	<i>9</i>
Recommandation	10
Positionnement du Québec	11
<i>Investissements en recherche et accès à l'innovation thérapeutique</i>	<i>11</i>
Recommandation	14
Conclusion	15

À propos d'AstraZeneca Canada

AstraZeneca Canada est une entreprise biopharmaceutique de premier plan engagée à faire progresser les traitements pour le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies rares, les maladies respiratoires et immunologiques, ainsi que les vaccins et les immunothérapies.

Guidés par la science, AstraZeneca accélère l'accès à des médicaments innovants qui améliorent la vie des patients et créent une valeur durable pour la société.

À l'échelle nationale, AstraZeneca demeure l'un des plus importants investisseurs en recherche et développement au Canada. En 2024, plus de 285 M\$ ont été consacrés à la recherche et au développement, soutenant plus de 210 études cliniques mondiales. Ces investissements renforcent l'écosystème canadien des sciences de la vie et facilitent l'accès des patients du pays aux innovations thérapeutiques.

Depuis 2023, AstraZeneca a significativement renforcé sa capacité de recherche au Canada, principalement en Ontario. Cette dynamique s'est matérialisée par la création, en 2023, de 500 emplois scientifiques et technologiques, ainsi que par la mise en place du Centre de développement Alexion, dédié aux maladies rares. En 2025, l'entreprise a également créé plus de 700 emplois hautement qualifiés couvrant l'ensemble de ses activités. Ses équipes contribuent aujourd'hui à plus de 130 études cliniques mondiales, couvrant des domaines prioritaires tels que l'oncologie, la COVID-19 et la maladie rénale chronique.

Les investissements au Québec

En 2025, AstraZeneca a poursuivi et renforcé son engagement envers le Québec par des investissements stratégiques majeurs visant à soutenir la recherche, l'innovation et l'amélioration des soins de santé dans la province.

Au total, plus de 15 M\$ ont été investis, dont plus de 13 M\$ consacrés aux essais cliniques, confirmant le rôle central du Québec comme pôle clé de développement scientifique au sein des activités nord-américaines de l'entreprise.

En parallèle de ces investissements cliniques, plus de 1,8 M\$ ont été injectés dans l'écosystème québécois afin de soutenir des initiatives qui contribuent directement à l'avancement des connaissances et à l'amélioration des soins de santé. Ces investissements ont permis de financer des parrainages pour des groupes de patients et des événements d'organisations scientifiques, d'offrir des bourses d'éducation aux professionnels de la santé, ainsi que d'appuyer divers projets communautaires axés sur la prévention, l'éducation et le mieux-être des patients.

L'engagement d'AstraZeneca envers la recherche se traduit également par des investissements structurants dans des chaires de recherche au Québec. À ce titre, la Chaire de recherche de l'IUCPQ-Université Laval, consacrée à l'étude des maladies bronchiques, bénéficie d'un financement de 1 M\$ sur cinq ans de la part de l'entreprise, ce qui permet de soutenir l'avancement des connaissances dans un domaine où les besoins médicaux demeurent importants.

Par ailleurs, près de 400 000 \$ ont été investis dans des projets liés à la médecine de précision et personnalisée, un secteur clé pour l'avenir des soins de santé. Par le biais de sa division en maladies rares, Alexion, AstraZeneca a également contribué à hauteur de 500 000 \$, en collaboration avec le Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM) et le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHUSJ), pour la mise en place d'un Centre d'excellence en maladies rares visant à accélérer le développement de solutions thérapeutiques innovantes pour des patients confrontés à des besoins médicaux non comblés.

Enfin, la présence d'AstraZeneca au Québec repose sur une équipe engagée et hautement qualifiée. En 2025, l'entreprise comptait près de 150 employés au Québec, incluant ceux d'Alexion, sa division dédiée aux maladies rares, illustrant sa contribution durable à la vitalité économique, scientifique et professionnelle de la province.

Renforcer l'écosystème québécois d'innovation en oncologie

Iniquités d'accès aux médicaments oncologiques en établissement de santé

L'accès aux médicaments en milieu hospitalier, particulièrement en oncologie, constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire au Québec en raison de défis importants en matière d'efficience et d'équité. En effet, bien que des ententes financières existent entre le gouvernement du Québec et les fabricants pour les médicaments onéreux, le fonctionnement actuel du système engendre des obstacles qui limitent l'accès optimal aux traitements et génèrent des iniquités entre les régions et les établissements.

Rappelons que le processus décisionnel repose sur plusieurs niveaux (**voir la figure 1**). Au plan provincial, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) évalue la valeur thérapeutique, la justesse du prix, le rapport coût-efficacité et l'impact sur le système de santé des nouveaux médicaments et transmet ensuite une recommandation au ministre de la Santé. Lorsque le prix est jugé trop élevé, le médicament doit faire l'objet d'une négociation à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). Cette instance établit des prix nets confidentiels destinés à soutenir l'accès aux innovations. Le médicament ainsi négocié est alors inscrit sur la *Liste des médicaments en établissement*.

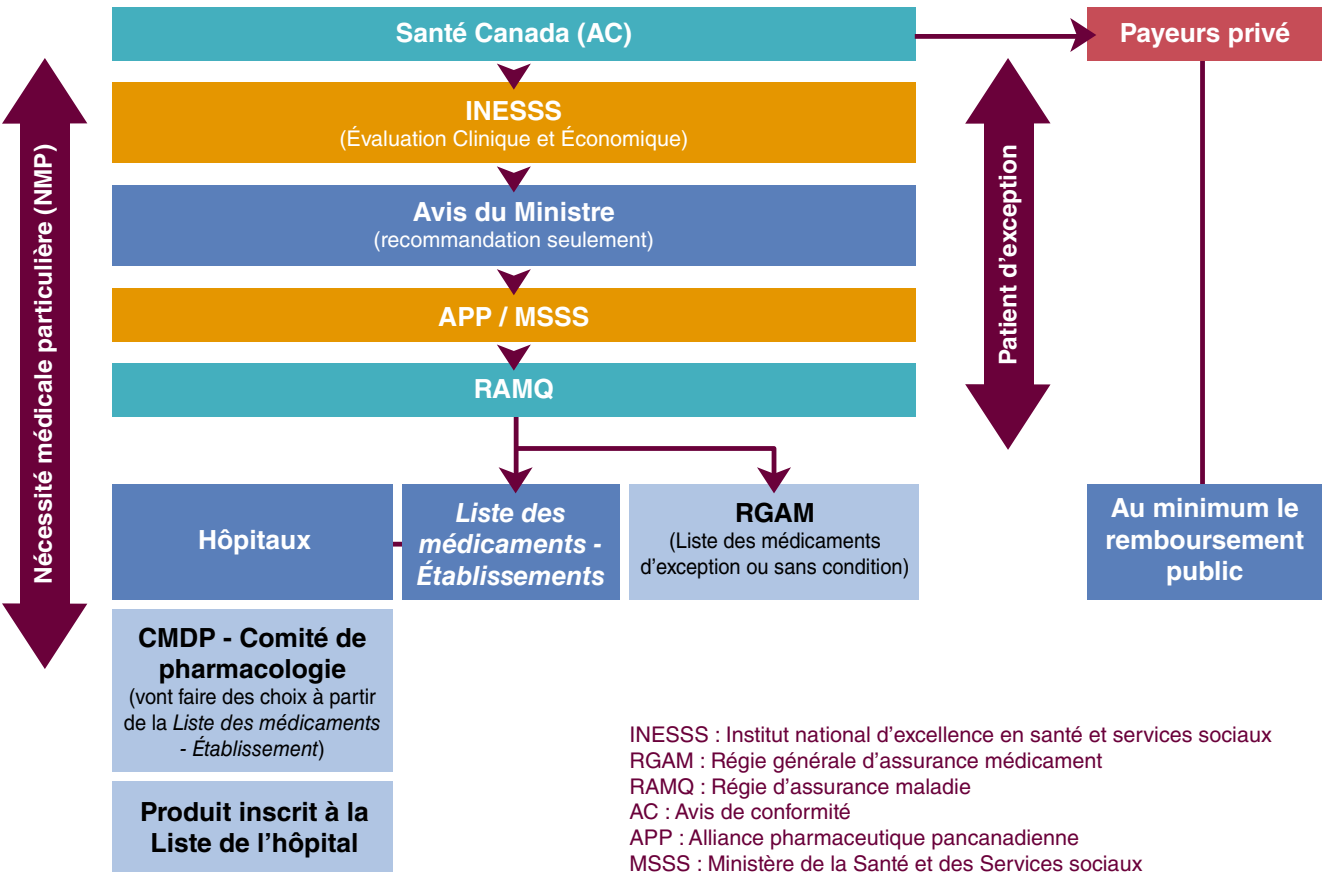
Au niveau des établissements, le chef du département de pharmacie, appuyé par le comité de pharmacologie, détermine ensuite quels médicaments seront disponibles localement à partir de la *Liste des médicaments en établissements*. Les délais d'inscription à la liste interne d'un hôpital atteignent en moyenne plus de 24 mois, ce qui freine considérablement l'introduction des innovations lorsqu'ils parviennent à être inscrits. De plus, les décisions sont fortement influencées par les contraintes budgétaires propres à chaque établissement, par une application variable des directives du ministère de la Santé et des Services sociaux et par un manque d'informations sur les mécanismes financiers réels. Le fait que les pharmaciens en établissement n'aient accès qu'aux prix catalogue fausse les analyses pharmacoéconomiques, renforce la perception que les innovations sont trop coûteuses et peut même mettre en péril des ententes provinciales fondées sur des volumes prévus.

Cette façon de faire des choix entraîne une variabilité importante de l'accès d'une région à l'autre, au point où deux patients présentant la même condition et répondant aux mêmes critères cliniques n'auront pas nécessairement accès aux mêmes options thérapeutiques selon leur lieu de résidence. L'utilisation fréquente de programmes d'exception, comme les demandes de nécessité médicale particulière ou les programmes compassionnels, témoigne de la difficulté à introduire les médicaments innovants par les voies normales. Ces mécanismes, bien que nécessaires dans certaines situations, mobilisent beaucoup de ressources, doublent souvent les évaluations déjà réalisées et peuvent décourager les prescripteurs en raison de refus répétés ou de démarches administratives complexes.

Un exemple typique illustre cette dynamique : lorsqu'un nouveau traitement oncologique arrive sur le marché avec un prix catalogue élevé, certains établissements refusent de l'inscrire, même si une entente provinciale réduit réellement son coût à un niveau comparable ou inférieur aux options existantes. N'ayant pas accès au prix net négocié, les hôpitaux perçoivent ce traitement comme trop coûteux et préfèrent s'en tenir aux alternatives déjà financées, obligeant les patients à recourir à des demandes exceptionnelles ou à se déplacer vers d'autres régions. Cette situation crée une iniquité géographique manifeste et retarde l'accès à des thérapies potentiellement plus efficaces.

Dans ce contexte, le Québec se retrouve avec un système dans lequel l'innovation peine à être adoptée, non pas en raison de son manque de valeur clinique, mais en raison de contraintes administratives, de cloisonnements budgétaires et d'un manque de transparence sur les coûts réels. Cette structure fragilise l'équité d'accès, complique la planification provinciale et mine la confiance des cliniciens envers les processus d'évaluation et de financement.

Figure 1 : Le processus de remboursement des médicaments au Québec



Recommandation

Mettre en place une centralisation provinciale du financement des médicaments oncologiques

Le Québec devrait instaurer un modèle centralisé pour le financement des médicaments antinéoplasiques, inspiré de l'approche ontarienne, afin d'assurer une équité d'accès et une gestion plus efficace des ressources. Cette centralisation permettrait des achats coordonnés qui assureraient un accès plus uniforme aux traitements. Elle s'appuierait également sur une standardisation provinciale comprenant des lignes directrices uniformes et un catalogue harmonisé de médicaments oncologiques, garantissant des pratiques cohérentes entre tous les établissements. La mise en place d'un système intégré de suivi et de gestion, incluant la prévisibilité budgétaire, le suivi en temps réel des dépenses, ainsi que l'automatisation des processus administratifs, renforcerait la transparence et l'efficacité du réseau. Une telle approche permettrait à tous les hôpitaux du Québec d'offrir les nouveaux traitements admissibles sans compromettre leur budget local, améliorant ainsi l'équité, la qualité des soins et l'accès rapide à l'innovation pour l'ensemble des patients québécois.

Tests diagnostiques

L'évolution rapide de l'oncologie transforme en profondeur le rôle du diagnostic au Québec. Aujourd'hui, la rapidité, la précision et l'exhaustivité des tests diagnostiques déterminent directement l'accès des patients aux traitements les plus appropriés et influencent de manière significative leurs résultats cliniques. Dans un contexte où la médecine de précision devient la norme, l'identification rapide des biomarqueurs, l'accès aux tests moléculaires avancés et l'intégration de nouvelles technologies diagnostiques sont désormais des composantes essentielles d'un système de soins performant.

Cet enjeu est d'autant plus préoccupant que les retards ou les iniquités dans l'accès au diagnostic peuvent entraîner des conséquences graves. Un diagnostic incomplet ou obtenu trop tardivement peut retarder l'initiation d'un traitement ciblé, orienter les patients vers des thérapies moins efficaces, entraîner une utilisation sous-optimale de médicaments innovants et avoir une répercussion négative sur la progression ou la survie des patients atteints du cancer. Les disparités régionales observées au Québec, combinées à des pratiques hétérogènes entre les établissements et à des mécanismes de remboursement complexes, créent des inégalités d'accès qui compromettent le principe d'universalité du système de santé. À terme, ces lacunes nuisent non seulement aux patients, mais aussi à l'efficience globale du réseau, en augmentant les coûts liés à des traitements inappropriés, à des hospitalisations évitables ou à des parcours de soins prolongés.

Face à ces défis, le Québec dispose de leviers importants pour améliorer la situation. Une première avenue consiste à harmoniser les pratiques diagnostiques à l'échelle provinciale afin de garantir des standards uniformes pour l'utilisation des tests moléculaires et du séquençage de nouvelle génération. Une telle harmonisation permettrait de réduire les disparités régionales, de diminuer les coûts pour le système de santé et de raccourcir les délais diagnostiques. Elle garantirait à chaque patient le même niveau d'expertise, quel que soit son lieu de prise en charge.

Une deuxième avenue essentielle réside dans l'optimisation et l'élargissement de l'accès aux technologies diagnostiques innovantes, notamment la biopsie liquide. En offrant une approche moins invasive et plus rapide pour obtenir de l'information moléculaire clé, ces technologies facilitent l'accès aux thérapies ciblées et améliorent l'expérience patient. Leur intégration structurée dans les parcours de soins, appuyée par des données cliniques et économiques probantes, permettrait d'améliorer la prise en charge tout en soutenant la viabilité du système public.

Par ailleurs, le développement de l'intelligence artificielle (IA) en pathologie représente une occasion stratégique pour le Québec. L'IA peut améliorer la précision diagnostique, prédire la présence ou l'expression de biomarqueurs, réduire les délais d'analyse et optimiser l'utilisation des ressources humaines spécialisées. Toutefois, son déploiement nécessite des cadres clairs en matière de validation, d'accès et de remboursement, ainsi qu'une collaboration étroite entre les autorités publiques, les laboratoires et les partenaires technologiques. En structurant cette transition, le Québec pourrait accélérer l'adoption de l'innovation tout en renforçant son positionnement comme chef de file en oncologie de précision.

Recommandation

Moderniser l'accès aux diagnostics en oncologie pour améliorer les résultats cliniques

Afin de répondre à l'urgence diagnostique en oncologie et de soutenir l'essor de la médecine de précision, le Québec devrait adopter une approche provinciale intégrée visant à accélérer et à harmoniser l'accès aux diagnostics innovants, ce qui inclut la standardisation des pratiques, l'élargissement et le remboursement équitable des tests moléculaires et de la biopsie liquide, ainsi que la mise en place de cadres adaptés pour l'intégration de l'intelligence artificielle en pathologie. En priorisant ces actions, le Québec améliorera l'équité d'accès, optimisera l'efficacité de son système de santé et offrira de meilleures perspectives cliniques aux patients atteints de cancer.

Positionnement du Québec

Investissements en recherche et accès à l'innovation thérapeutique

Le Québec se situe aujourd'hui à un tournant stratégique pour le développement de son secteur des sciences de la vie, une industrie qui contribue à plus de 1 % de son produit intérieur brut (PIB) et qui s'impose comme l'un des fondements de son économie axée sur l'innovation. Fort de plus de 40 000 emplois spécialisés, d'un réseau d'universités et de centres hospitaliers universitaires reconnus à l'échelle internationale, d'un écosystème entrepreneurial en pleine croissance et du soutien d'investisseurs institutionnels majeurs tels que le Fonds de solidarité FTQ, le Québec dispose de bases solides pour attirer et maintenir des investissements en recherche biomédicale. Toutefois, dans un contexte international marqué par une intensification de la concurrence, ces atouts doivent être appuyés par des politiques publiques cohérentes et structurantes qui favorisent l'intégration rapide de l'innovation et renforcent l'attractivité du Québec auprès des entreprises biopharmaceutiques.

À l'échelle mondiale, les conditions d'attraction des investissements en recherche évoluent rapidement. Les États-Unis, qui consacrent près de 0,8 % de leur PIB aux médicaments innovants, comparativement à environ 0,3 % au Canada, réexaminent activement leurs politiques de prix, leurs cadres réglementaires et leurs régimes de propriété intellectuelle. Les discussions entourant les mécanismes de « nation la plus favorisée », les pressions visant à contenir les coûts des traitements et les efforts pour moderniser l'environnement réglementaire redéfinissent les flux d'investissement. Parallèlement, l'Union européenne et le Royaume-Uni mettent en place des mesures pour accélérer l'évaluation des médicaments, renforcer les incitatifs à la recherche et faciliter l'implantation d'essais cliniques. Dans ce contexte, les entreprises biopharmaceutiques évaluent continuellement les juridictions en fonction de leur capacité à offrir un accès rapide, prévisible et équitable aux innovations thérapeutiques, ce qui rend la compréhension des dynamiques géoéconomiques et politiques particulièrement déterminante pour le Québec.

Ces évolutions internationales exercent une pression directe sur le Canada et le Québec, qui accusent un retard préoccupant par rapport à plusieurs pays comparables en matière d'accès aux médicaments novateurs¹. Même lorsque ces médicaments sont ultimement couverts par les régimes publics, les délais d'accès demeurent nettement plus longs que dans les juridictions comparables. Selon PhRMA, le Canada se classe au dernier rang des pays du G7 et au 18^e rang sur 20 parmi les pays de l'OCDE pour le temps requis avant que les patients des régimes publics puissent accéder aux nouveaux médicaments².

Au Québec, cette situation se traduit par des délais moyens d'environ 24 mois entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et son inscription à la *Liste des médicaments couverts*, comme le souligne le *Conference Board of Canada*³. Depuis son adhésion à l'Alliance pharmaceutique pancanadienne,

1. [Global Access to New Medicines Report - PhRMA](#) - À l'échelle canadienne, seulement 21 % des nouveaux médicaments lancés dans le monde sont accessibles dans les régimes publics, alors que la moyenne des pays du G20 atteint 28 %.

2. [Access and Time to Patient – Conference Board of Canada](#)

3. Ibid

la province a perdu l'avantage comparatif qu'elle détenait auparavant en matière de rapidité d'accès aux innovations thérapeutiques. Malgré les efforts récents visant à moderniser les processus d'évaluation et de remboursement, il s'écoule encore en moyenne plus de 450 jours entre l'autorisation réglementaire et le remboursement effectif d'un médicament au Québec. Ces délais s'expliquent en grande partie par la nature séquentielle des processus en place, notamment la négociation des prix à l'échelle pancanadienne, dont la durée moyenne avoisine un an.

Au-delà des délais observés, l'analyse des mécanismes d'évaluation permet de mieux comprendre les écarts d'accès à l'innovation entre le Québec et les autres provinces. Une étude menée par BIOQuébec révèle que, sur 70 molécules québécoises analysées, 53 ont été évaluées à la fois par l'INESSS et par l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS), donnant lieu à 84 soumissions distinctes⁴. Si 57 recommandations étaient concordantes, 27 dossiers (32,1 %) ont fait l'objet d'avis divergents. Dans ces cas, l'ACMTS s'est montrée favorable dans 67 % des situations, contre seulement 33 % pour l'INESSS. Cette tendance se confirme pour l'ensemble des molécules, toutes origines confondues : entre 2016 et 2020, le taux de refus de l'INESSS atteignait 40,1 %, comparativement à 18,5 % pour l'ACMTS. L'étude conclut qu'il n'existe pas de biais spécifique à l'encontre des innovations québécoises, mais plutôt une sévérité accrue du processus d'évaluation québécois, combinée à des démarches plus longues et plus complexes, contribuant à un environnement perçu comme moins accueillant pour l'innovation thérapeutique.

Les conséquences de ces retards sont multiples et préoccupantes.

Sur le plan clinique, ils retardent l'accès des patients québécois à des traitements susceptibles d'améliorer leur pronostic, de ralentir l'évolution de maladies graves ou d'offrir de nouvelles options thérapeutiques, en particulier dans des domaines comme l'oncologie et les maladies rares. Sur le plan économique, ces délais affaiblissent la position du Québec dans la compétition internationale pour attirer les investissements en recherche et développement. Les entreprises biopharmaceutiques privilégient les environnements capables d'intégrer rapidement l'innovation, ce qui facilite la planification des essais cliniques, accélère la production de données scientifiques et réduit les risques liés au lancement de nouveaux produits. Lorsque les délais deviennent excessifs, les investissements sont redirigés vers des marchés plus agiles, entraînant pour le Québec des occasions manquées en matière d'emplois, de partenariats universitaires et de création de centres d'excellence.

Le Québec a néanmoins démontré une volonté claire d'améliorer sa performance. Sa participation aux travaux du Conseil de la fédération visant à réduire les délais de négociation pancanadiens, notamment pour certaines thérapies contre le cancer, constitue un signal positif. Les prochains mois seront déterminants pour traduire ces engagements en résultats concrets. La province dispose d'une réelle capacité d'influence pour promouvoir une approche axée sur l'innovation, la rapidité d'accès et l'équité pour les patients à l'échelle canadienne.

4. Dubuc et Lachapelle, 2022

Il demeure également essentiel de préserver et de renforcer les mécanismes d'accès précoce aux traitements, en particulier pour les patients atteints de maladies rares ou présentant des besoins médicaux non comblés par les thérapies standards. Bien que complexes, ces mécanismes jouent un rôle clé tant pour répondre à des situations cliniques urgentes que pour soutenir l'attractivité du Québec en matière de recherche spécialisée et de développement de thérapies de niche.

Les restreindre davantage risquerait de priver certains patients de solutions essentielles et d'affaiblir la compétitivité du Québec dans le secteur des sciences de la vie.

Dans un contexte où les avancées scientifiques s'accroissent, où la médecine personnalisée gagne en importance et où la concurrence mondiale pour la recherche et le développement s'intensifie, la capacité du Québec à offrir un accès rapide, prévisible et cohérent à l'innovation constitue un déterminant central de son succès économique. Accélérer l'arrivée des nouveaux médicaments, optimiser les processus d'évaluation et de remboursement, réduire les délais administratifs et renforcer la collaboration interprovinciale représentent des leviers stratégiques pour positionner durablement le Québec comme un pôle incontournable des sciences de la vie.

En ce sens, le gouvernement du Québec est invité à mettre en place un programme d'accès accéléré aux médicaments innovants permettant un remboursement transitoire dès la reconnaissance de leur valeur thérapeutique par l'INESSS, selon les critères établis par celui-ci, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente finale dans le cadre de l'Alliance pharmaceutique pancanadienne. Une telle approche offrirait un accès plus rapide aux patients, renforcerait l'attractivité du Québec pour les investissements en recherche et contribuerait à améliorer concrètement la performance du système de santé.

Recommandation

Faire de l'accès rapide à l'innovation un levier d'attraction des investissements

Afin de consolider son leadership en sciences de la vie et d'attirer davantage d'investissements en recherche, le Québec doit accélérer l'accès aux innovations thérapeutiques en réduisant les délais d'évaluation et de remboursement, notamment par la mise en œuvre d'un programme d'accès accéléré aux médicaments innovants, en collaborant plus étroitement avec les autres provinces pour optimiser les négociations pancanadiennes et en préservant les mécanismes d'accès précoce pour les patients ayant des besoins complexes ou rares. En modernisant ces leviers, le Québec renforcera son attractivité, soutiendra la croissance de son écosystème de recherche et améliorera durablement la santé de sa population.

Conclusion

Le Québec possède un écosystème scientifique et clinique capable de soutenir une oncologie de calibre international, mais ce potentiel demeure freiné par des mécanismes d'accès fragmentés, inéquitables et trop lents. Les recommandations formulées dans ce mémoire visent à corriger ces faiblesses en agissant à la fois sur le financement des médicaments, sur l'organisation des diagnostics et sur la rapidité d'introduction des innovations thérapeutiques. La centralisation provinciale du financement des médicaments onéreux permettrait d'assurer une équité réelle entre les patients, peu importe leur région ou leur établissement, tout en améliorant la prévisibilité budgétaire et l'efficacité du système. La modernisation de l'accès aux diagnostics favoriserait une médecine plus précise, réduirait les délais de traitement et maximiserait la valeur clinique des innovations déjà disponibles. Enfin, l'accélération de l'accès aux nouveaux médicaments renforcerait l'attractivité du Québec pour les investissements en recherche et en essais cliniques, tout en offrant plus rapidement aux patients des options thérapeutiques susceptibles d'améliorer leur pronostic et leur qualité de vie. En mettant en œuvre ces orientations, le Québec peut simultanément améliorer la performance de son système de santé et consolider sa position comme pôle stratégique des sciences de la vie.